

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 13 août 2018 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

18-08-13-4737

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 13 août 2018 à 19 h 00.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 juillet 2018;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en juillet 2018;
 - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 31 juillet 2018;
- D) Période d'information du maire;
 -
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2018;
- 10.2** Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation – Octroi d'un contrat pour la déshydratation et la vidange des boues de l'étang 1 de la station d'épuration;

- 20.2 Autorisation – Signature de l’offre d’achat à Gestion Maison Russet Inc.;
- 20.3 Autorisation – Signature de l’entente avec Maison Russet Inc. concernant l’utilisation des ouvrages d’assainissement des eaux usées ;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1 Approbation – Mauvaise créance Anpoll Canada Inc (Benoît Chabot);
- 30.2 Approbation – Financement des quotes-parts additionnelles de la MRCHSL;
- 30.3 Approbation - Emprunt temporaire du règlement d’emprunt 900-2018 concernant les travaux d’infrastructures de la rue Grégoire pour un montant de 320 000 \$;
- 30.4 Approbation – Demande de contribution financière- Société de conservation et d’aménagement des bassins versants de la Zone Châteauguay (SCABRIC);

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1 Adoption –Règlement 912-2018 modifiant le règlement de zonage 512 et le Plan de zonage;
- 40.2 Avis de motion – Règlement No. 913-2018 relatif aux rejets dans le réseau d’égout municipal de la ville de Huntingdon;
- 40.3 Dérogations mineures projet rue Picard (Projet Chenail);

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Aucun sujet.

60. –VARIA

Aucun sujet.

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1 Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2 Madame Andrea Geary:
- 70.3 Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4 Monsieur Florent Ricard:
- 70.5 Monsieur Maurice Brossoit:
- 70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

18-08-13-4738

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 13 août 2018 tel que présenté et avec dispense de lecture.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 juillet 2018

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 juillet 2018.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 juillet 2018

Comptes à payer – Juillet 2018

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 juillet 2018.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 31 juillet 2018

Dépenses d'investissement – Juillet 2018

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de juillet 2018.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

- La Foire de Huntingdon a tenu ses activités au cours de la fin de semaine. Ce fut un succès. Un record de présences a été constaté. Le Camp de jour de la Ville de Huntingdon a gagné le premier prix pour la présentation de son char allégorique à la parade de la Foire tenue ce jeudi soir. La fanfare des Black Watch a aussi participé à la parade et la Ville tient à les remercier.
- La Ville prévoit faire des travaux de réfection des conduites d'égout et d'aqueduc de la rue Hunter en 2020.
- Le ministre des Affaires municipales, monsieur Martin Coiteux, a transmis une correspondance indiquant qu'un montant de 500\$ sera remis à la Ville pour l'acquisition de matériel pour les cours de natation.
- Le député et ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional, monsieur Stéphane Billette, a remis à la Ville un chèque au montant de 3 000 \$ pour le développement économique.
- Le 29 septembre prochain, une entreprise située à Huntingdon, Les Fermes Valens, organise une journée de visite des fermes locales en autobus. L'activité prévoit des dégustations de produits locaux et un BBQ. Tous sont les bienvenus.

Période de questions du public

Les principales questions se résument ainsi :

M. Jamie Iverson : Il demande s'il y a des développements avec le dossier des ventilateurs qui ont été installés sur le toit de l'immeuble du 4 rue Lorne situé à l'arrière de sa propriété. Ceux-ci dégagent beaucoup de chaleur et font beaucoup de bruit, ce qui affecte la qualité de vie de sa famille, principalement lorsqu'ils sont dans la cour arrière. De plus, ils ne peuvent plus ouvrir les fenêtres de la maison à cause du bruit.

Le maire mentionne que le propriétaire de l'entreprise a été rencontré afin de lui exposer la problématique. Suite à cette rencontre, celui-ci a proposé des solutions dont celle de relocaliser vers l'arrière de l'immeuble, l'un des ventilateurs et de surélever les installations, ce qui devrait réduire le bruit.

Mme Annie Turmel : Elle réitère les propos de son conjoint, M. Iverson. Le bruit est très irritant et nuit au sommeil des enfants. Elle affirme que ces installations feront diminuer la valeur de la maison.

La directrice générale lui mentionne que l'évaluation de leur propriété a été établie par l'évaluateur en tenant compte du voisinage et qu'il y a, effectivement, un impact négatif sur les valeurs foncières des immeubles résidentiels adjacents causé par la proximité d'un parc industriel.

Mme Jocelyne Léger : Pour faire suite aux propos de M. Iverson et de Mme Turmel elle indique que le nombre de décibels détectés est de 56 à 58 (dB) alors que la norme est de 50 (dB).

Le maire lui demande avec quel instrument cette mesure a été prise. On lui mentionne qu'il s'agissait d'une application sur un téléphone cellulaire.

M. Iverson : Il mentionne que la compagnie a procédé à l'installation des ventilateurs sans avoir obtenu de permis de la municipalité. Il demande ce que la Ville fera à ce sujet.

Le maire l'informe que les industries n'ont pas à obtenir systématiquement un permis à chaque fois qu'ils font des travaux.

Mme Judy Tremblay : Elle demande si la Ville a pris une décision quant à l'emplacement du skate-park. Elle a entendu dire qu'il sera installé à l'arrière de l'hôtel de ville. Il devrait être placé à un endroit visible afin d'éviter que les problèmes se répètent.

Le maire lui mentionne qu'un comité devra être mis en place pour étudier le dossier du skate-park.

Madame Brenda McCaig : Elle demande quelles sont les mesures que la Ville peut prendre pour que certaines propriétés dans la municipalité soient plus propres et en meilleur état.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance extraordinaire du 28 juin 2018

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 28 juin 2018 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

18-08-13-4739

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay

Appuyé par monsieur Maurice Brossoit

Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 28 juin 2018 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance ordinaire du 3 juillet 2018

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 3 juillet 2018 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

18-08-13-4740

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 3 juillet 2018 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Octroi d'un contrat pour la déshydratation et la vidange des boues de l'étang 1 de la station d'épuration

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public (Projet SHE-00240633) pour des travaux de déshydratation et la vidange des boues de l'étang 1 de la station d'épuration par méthode mécanique;

Considérant l'ouverture publique des soumissions le 19 juillet 2018 pour laquelle deux (2) soumissions ont été reçues, dont le résultat de l'ouverture est le suivant :

Soumissionnaires	Montant du contrat (incluant les taxes)
Révolution Environmental Solutions LP	536 530,84 \$
Excent Environnement Inc	632 592,45 \$

Considérant l'analyse des soumissions quant à leur conformité par rapport aux exigences du devis;

18-08-13-4741

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal octroie le contrat pour les travaux de déshydratation et la vidange des boues de l'étang 1 de la station d'épuration à la compagnie Révolution Environmental Solutions LP pour un montant de 536 530,84 \$ incluant les taxes applicables conditionnement à l'approbation du règlement d'emprunt prévu à cet effet.

Que la dépense de 489 924,17 \$ soit financée pour un montant de 89 400 \$ à même la taxe spéciale 2018 prévue à cet effet et le solde de 400 524,17 \$ à même le règlement d'emprunt à être approuvé.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat pour lesdits travaux.

Adopté

Signature de l'offre d'achat à Gestion Maison Russet Inc.:

Considérant qu'en 2005, la Ville de Huntingdon a acquis l'immeuble industriel du 142, route 202 appartenant à Cleyne & Tinker pour des fins de relance industrielle et communautaire ;

Considérant les pouvoirs spécifiques accordés en vertu des articles 4 et 5 de la *Loi concernant la Ville de Huntingdon (2008, c. 33)*, entrée en vigueur le 20 juin 2008;

Considérant que Gestion Maison Russet Inc désire acheter une partie de l'ancienne usine située au 142, route 202, Huntingdon, Québec, aux prix et conditions énoncés dans l'offre d'achat négociées entre les parties;

Considérant que l'acheteur s'engage à payer la totalité du prix de vente à la signature du contrat d'achat.

18-08-13-4742

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le conseil municipal accepte l'offre d'achat présentée par la compagnie Gestion Maison Russet Inc.

Que le maire et la greffière soient dûment autorisés à signer tous les documents relatifs à l'offre d'achat.

Adopté

Signature de l'entente avec Maison Russet Inc. concernant l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées

Considérant que la compagnie Maison Russet Inc. opère une usine de transformation de pommes de terre;

Considérant que l'usine Maison Russet Inc. n'est pas dotée d'un système de prétraitement de ses eaux usées et que les rejets sont acheminés dans les égouts municipaux lesquels contiennent des contaminants dont les concentrations et les valeurs sont supérieures aux normes maximales prévues au règlement relatif aux rejets dans le réseau d'égout municipal de la Ville de Huntingdon ;

Considérant que les ouvrages d'assainissement sont suffisants pour traiter les eaux usées de la municipalité et de Maison Russet Inc., pourvu que celles déversées par Maison Russet Inc. dans le réseau d'égouts municipal aient des caractéristiques qui n'excéderont pas les valeurs établies à l'entente ;

Considérant que les coûts d'exploitation de ces ouvrages doivent également être partagés entre les usagers, proportionnellement aux charges hydrauliques et organiques des eaux usées rejetées dans les ouvrages d'assainissement.

18-08-13-4743

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer l'entente industrielle avec Maison Russet Inc relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Mauvaise créance- Dossier Anpoll Canada Inc

Considérant que malgré les engagements contractuels pris envers la Ville de Huntingdon en vertu du contrat de bail signé en février 2017, la compagnie Anpoll Canada Inc., représentée par monsieur Benoît Chabot, est en défaut de payer les montants suivants :

Taxes municipales au 31 décembre 2017 :	839,64 \$
Loyer et frais d'énergie au 31 décembre 2017 :	8 062,18 \$

Considérant que la Ville a entrepris les procédures judiciaires afin de résilier le bail et de recouvrer les sommes dues et qu'à cette fin un jugement en faveur de la municipalité a été rendu le 16 mars 2018 par l'Honorable Claude Montpetit, J.C.Q. condamnant la compagnie Anpoll Canada Inc à payer la créance en capital, intérêts et frais;

Considérant que la Ville a tenté de faire exécuter le jugement et qu'il s'est avéré que le débiteur est insolvable;

Considérant qu'il y a lieu de comptabiliser une provision pour mauvaise créance de 8 901,82 \$ plus les intérêts courus sans toutefois renoncer à l'exécution éventuelle du jugement rendu lequel est exécutoire pour une période de 10 ans à partir du 16 mars 2018.

18-08-13-4744

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil autorise la trésorière à comptabiliser une provision pour mauvaise créance d'une somme de 8 901,82 \$ plus les intérêts courus au poste 02 -190-00-940.

Que cette dépense soit financée à même les revenus excédentaires en provenance des immeubles industriels.

Adopté

Financement des quotes-parts additionnelles de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent

Considérant que la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent (MRCHSL) présente un déficit accumulé important et qu'à cet effet des mesures ont été entreprises en 2018 afin de redresser les finances en réduisant certaines dépenses;

Considérant que malgré les coupures budgétaires, les municipalités de la MRC auront à augmenter leur contribution financière afin de réduire le déséquilibre budgétaire de l'exercice 2018;

Considérant qu'un budget préliminaire pour l'exercice 2018 avait été remis aux municipalités et que depuis un nouveau budget a été adopté par le Conseil des maires et qu'à cet effet, la contribution de la Ville de Huntingdon passe de 192 176 \$ à 203 446 \$, soit un montant additionnel de 11 270 \$;

18-08-13-4745

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que les quotes-parts additionnelles de la MRCHSL soient financées à même le surplus accumulé non affecté pour un montant de 11 270 \$.

Adopté

Emprunt temporaire du règlement d'emprunt 900-2018 relatif aux travaux d'infrastructure de la rue Grégoire

Considérant qu'en vertu de l'article 567 de la Loi sur les Cités et Villes le conseil peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

Considérant que le Conseil a adopté le règlement d'emprunt no. 900-2018 pour la réalisation des travaux d'infrastructures de la rue Grégoire;

Considérant que ledit règlement d'emprunt a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 22 mars 2018.

18-08-13-4746

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil décrète un emprunt temporaire de 340 000 \$ pour le paiement des dépenses effectuées en vertu du règlement no. 900-2018 pour la réalisation des travaux d'infrastructures de la rue Grégoire.

Que le maire, monsieur André Brunette et la trésorière, madame Johanne Hébert soient autorisés à signer tous les documents inhérents à cet emprunt temporaire.

Adopté

Demande de contribution financière- Société de conservation et d'aménagement des bassins versants de la Zone Châteauguay (SCABRIC)

Considérant que la Société de conservation et d'aménagement des bassins versants de la Zone Châteauguay (SCABRIC) organise la Soirée des pionniers afin de leur rendre hommage dans le cadre des activités de son 25^e anniversaire;

Considérant que la SCABRIC demande une commandite pour la Soirée des pionniers qui aura lieu le 4 octobre 2018 ;

Considérant que l'activité prévue pour la 10^e édition du Canot d'Août a été annulée.

18-08-13-4747

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la contribution financière de l'ordre de 200 \$ ayant été versée à la Société de conservation et d'aménagement des bassins versants de la Zone Châteauguay (SCABRIC) pour l'activité prévue pour la 10^e édition du Canot d'Août soit transférée pour la Soirée des pionniers.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Adoption du règlement numéro 912-2018 modifiant le règlement de zonage et le Plan de zonage

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Rémi Robidoux lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2018;

Considérant que le projet de règlement a été présenté par le conseiller Rémi Robidoux lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2018;

Considérant l'adoption du premier projet de Règlement numéro 912-2018 à la séance ordinaire du 4 juin 2018;

Considérant l'assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement tenue le 26 juin 2018.

Considérant l'adoption du deuxième projet de Règlement numéro 912-2018 à la séance ordinaire du 3 juillet 2018;

Considérant qu'aucune demande valide pour la tenue d'un scrutin référendaire n'a été reçue à la Ville à l'égard du second projet de règlement;

Considérant qu'une copie du règlement numéro 912-2018 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

18-08-13-4748

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal de la Ville de Huntingdon adopte le règlement numéro 912-2018 modifiant le règlement de zonage 512 et le Plan de zonage.

Adopté

Avis de motion et présentation - Règlement No. 913-2018 relatif aux rejets dans le réseau d'égout municipal de la ville de Huntingdon

Avis de motion est donné par monsieur Dominic Tremblay selon lequel le Règlement numéro 913-2018 relatif aux rejets dans le réseau d'égout municipal de la ville de Huntingdon sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement 913-2018 est présenté par monsieur Dominic Tremblay.

**Demande de dérogations mineures– Projet Chenail -
Construction relative aux normes de lotissement**

La conseillère Andrea Geary quitte la salle du conseil à 20h00.

Considérant qu'un projet de construction résidentielle sur les lots 3 229 763, 3 229 764, 3 229 765, 3 229 767, 3 229 786, 3 229 787 et 3 230 028 situés sur la rue Picard a été déposé par la compagnie Les Terres du Soleil Inc., représentée par monsieur André Chenail;

Considérant que le projet déposé ne respecte pas certaines dispositions du Règlement de lotissement no 514 et qu'à cet effet une demande de dérogation mineure a été déposée afin de rendre le projet conforme, soit :

- Permettre que l'emprise de la voie de circulation publique de la rue Picard ait une largeur de 10 mètres au lieu de 15 mètres tel que stipulé à l'article 3.1.1 du règlement 514;
- Permettre que la rue Picard, se terminant par un cul-de-sac, ait un cercle de virage d'un diamètre de 20 mètres au lieu de 30 mètres tel que stipulé à l'article 3.1.1 du règlement 514;
- Permettre que certains des lots desservis sur la rue Picard aient un frontage de la largeur indiquée au tableau ci-dessous au lieu de la largeur minimale de 15 mètres stipulée au tableau de l'article 3.2.1 du règlement 514;
- Permettre que certains des lots desservis sur la rue Picard aient la superficie indiquée au tableau ci-dessous au lieu de la superficie minimale de 464.5 mètres carrés stipulée au tableau de l'article 3.2.1 du règlement 514;

No Parcelle	Largeur du lot (m)			Superficie du lot (m ²)		
	Demande	Norme	Dérogation	Demande	Norme	Dérogation
1	9.3	15	-5.7	335.0	464.5	-129.5
2	9.3	15	-5.7	335.0	464.5	-129.5
3	9.3	15	-5.7	331.0	464.5	-133.5
4	9.3	15	-5.7	346.8	464.5	-117.7
5	9.3	15	-5.7	347.7	464.5	-116.8
6	9.3	15	-5.7	365.6	464.5	-98.9
7	9.3	15	-5.7	371.1	464.5	-93.4
8	9.56	15	-5.44	369.8	464.5	-94.7
9-1	10.16	15	-4.84	338.9	464.5	-125.6
9-2	14.86	15	-0.14	428.6	464.5	-35.9
10	9.3	15	-5.7	307.4	464.5	-157.1
12-1	9.3	15	-5.7	306.9	464.5	-157.6
12-2	-	-	-	713.2	464.5	248.7
13-1	9.47	15	-5.53	373.2	464.5	-91.3
14	9.3	15	-5.7	374.2	464.5	-90.3

NB : Les dérogations marquées de gris, ont déjà été présentées et adoptées lors de la séance du 10 mai 2018 à la résolution 18-05-10-4673

Considérant que le projet déposé ne respecte pas certaines dispositions du Règlement de zonage no 512 et qu'à cet effet une demande de dérogation mineure a été déposée afin de rendre le projet conforme, soit :

- Permettre que certains des lots desservis sur la rue Picard aient la marge latérale indiquée au tableau ci-dessous au lieu de la marge latérale minimale de 3.9 mètres stipulée au tableau de l'article 5.5.1 du règlement 512;
- Permettre que certains des lots desservis sur la rue Picard aient la largeur de bâtiment indiquée au tableau ci-dessous au lieu de la largeur minimale de 6.1 mètres stipulée au tableau de l'article 5.5.1 du règlement 512;
- Permettre que le lot identifié comme étant la parcelle no 9-1 ait une marge avant de 5.905 mètres au lieu de 7.5 mètres tel que stipulé au tableau de l'article 5.5.1 du règlement 512;

No Parcelle	Marge latérale du lot (m)			Largeur du bâtiment (m)		
	Demande	Norme	Dérogation	Demande	Norme	Dérogation
1	3.2	3.9	-0.7	6	6.1	-0.1
2	3.2	3.9	-0.7	6	6.1	-0.1
3	3.2	3.9	-0.7	6	6.1	-0.1
4	3.2	3.9	-0.7	6	6.1	-0.1
5	3.2	3.9	-0.7	6	6.1	-0.1
6	3.2	3.9	-0.7	6	6.1	-0.1
7	3.2	3.9	-0.7	6	6.1	-0.1
8	3.2	3.9	-0.7	6	6.1	-0.1
9-1	3.2	3.9	-0.7	6	6.1	-0.1
9-2				6	6.1	-0.1
10	3.2	3.9	-0.7	6	6.1	-0.1
11	3.2	3.9	-0.7	6	6.1	-0.1
12-1	3.2	3.9	-0.7	6	6.1	-0.1
12-2				6	6.1	-0.1
13-1	3.2	3.9	-0.7	6	6.1	-0.1
13-2	3.2	3.9	-0.7	6	6.1	-0.1
14	3.2	3.9	-0.7	6	6.1	-0.1
15	3.2	3.9	-0.7	6	6.1	-0.1
16	3.2	3.9	-0.7	6	6.1	-0.1
17	3.2	3.9	-0.7	6	6.1	-0.1
18	3.2	3.9	-0.7	6	6.1	-0.1
19	3.2	3.9	-0.7	6	6.1	-0.1

No Parcelle	Marge avant du lot (m)		
	Demande	Norme	Dérogation
9-1	5.905	7.5	-1.595

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

18-08-13-4749

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon accorde les soixante-trois (63) dérogations mineures ci-dessous pour le projet de lotissement sur les lots 3 229 763, 3 229 764, 3 229 765, 3 229 767, 3 229 786, 3 229 787 et 3 230 028 situés sur la rue Picard.

La conseillère Andrea Geary reprend son siège à la table du conseil à 20h08.

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Aucun sujet.

60. VARIA

Aucun sujet.

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr :..Le triathlon de la Fondation Betty Riel aura le samedi 25 août prochain.

Mme Andrea Geary : Elle remercie les employés et les pompiers de la Ville qui ont participé à la parade de la Foire de Huntingdon.

M. Dominic Tremblay : Le comité des citoyens devrait se mettre en branle dès cet automne.

M. Florent Ricard : Le comité du Marché Fermier se rencontrera lundi prochain.

M. Maurice Brossoit : Il mentionne qu'il y a des propriétés avec des herbes hautes et que Jean-Charles Poirier a un projet pour son terrain en face de la Woolen Mills, sur la rue Dalhousie.

Il y aura une rencontre avec les Habitations les Tisserandes.

M. Rémi Robidoux : Une rencontre du conseil d'administration est prévue mercredi prochain à l'aréna. Ces rencontres sont publiques. Chaque conseil municipal devrait être informé des coûts reliés aux travaux prévus à l'aréna afin que les membres du conseil d'administration prennent des décisions en accord avec leur conseil.

Il félicite les employés du département des travaux publics pour leur bon travail lors des travaux de construction d'un trottoir à l'école Arthur-Pigeon. Ces travaux ont été réalisés lors des canicules.

M. André Brunette : La Fondation du Centre Hospitalier du Comté de Huntingdon organise son 30^e tournoi de golf le 29 août 2018. Les fonds serviront à améliorer la qualité de vie des résidents du centre.

Des bancs ont été installés dans le parc face au centre hospitalier sur la rue Châteauguay.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

18-08-13-4750

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20h25.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, greffière